

Séance du : 20 avril 2017

n° 29/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à 17 heures.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 avril 2017, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 20 avril 2017 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mme Colette CABROL, Nathalie NACCACHE.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à H.NAUDINAT, E.ESCRICH-FONS à R.MASSICOT, P.FRAISSE à N.CALMET, O.GUERRA à R.DUFOUR, M.SIE à J.LATCHE, B.STUDER à JP.POISSENOT, M.TOUZELET à JP.MONTEIL.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 23

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean LATCHE, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Jean-Paul MONTEIL, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Emmanuel POUILLES.

Excusés :

Mmes Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jacques DANJOU, Jacques DOUMERC, Michel DUTECH, Gilbert HEBRARD, Patrick MAUGARD, Pierre POUNT-BISET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Daniel VIENNE.

**Objet : Vote du mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR du
Pays Lauragais**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du P.E.T.R. :

- Le budget du P.E.T.R. comprend entre autres recettes les contributions financières des collectivités membres, déterminées au prorata de la population totale de chaque collectivité,
- La contribution des collectivités membres est obligatoire pendant la durée du P.E.T.R. et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du P.E.T.R. l'ont déterminé,
- Le montant de la contribution sera annuellement déterminé par le Comité syndical.

Monsieur le Président propose une augmentation régulière de 2 % (soit 0,05 €) de la contribution par habitant calée sur le même mode de calcul que les années précédentes.

Monsieur le Président indique que sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2017, il est proposé pour l'année 2017, de retenir le mode de calcul suivant :

- 2,55 € par habitant qui permettrait :
 - o D'assurer un autofinancement de la structure, c'est-à-dire de couvrir la masse salariale et les frais structurels,
 - o Aux subventions Régionales / Départementales d'être mobilisées pour la réalisation d'actions sur notre territoire
- le nombre d'habitants retenu correspond à la population totale telle qu'elle résulte du recensement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 en comptant la commune des Cammazes suite à son intégration à la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité moins 1 abstention,

Adopte le mode de calcul des contributions communautaires pour le P.E.T.R. tel qu'exposé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 20 avril 2017

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr